

DECRET N° 2001-57 DU 12 Février 2001
portant rattachement du centre national de gestion au
ministère chargé de l'économie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu l'ordonnance n°49-78 du 18 décembre 1978 portant création du centre national de gestion ;

Vu le décret n°99-306 du 31 décembre 1999 portant attributions et organisation du ministère de l'économie, des finances et du budget ;

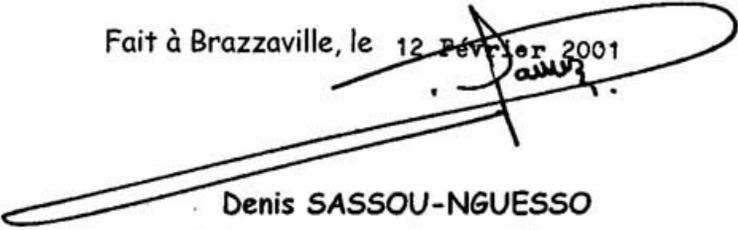
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique. - Le centre national de gestion est rattaché au ministère chargé de l'économie.

Fait à Brazzaville, le 12 Février 2001


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie, des
finances et du budget,

Le ministre du commerce et des approvisionnements, des petites
et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

